

COMMUNIQUÉ

Ce communiqué est émis par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier

Accident mortel

Le 24 mai 2012 au matin, un opérateur de plate-forme élévatrice marque les niveaux au plafond en vue d'éventuelles installations. Il est seul à opérer la plate-forme de l'intérieur de la nacelle et aucun témoin n'est présent sur les lieux.

À 10h20, le travailleur est retrouvé inconscient par l'équipe au sol, coincé entre le panneau de contrôle sur le panier, la face vers le bas et le dos contre la structure d'acier du bâtiment. Ils le descendent par les



L'opérateur a été retrouvé inconscient face vers le bas avec le dos contre la structure

commandes manuelles au sol et est transporté à l'hôpital par ambulance, où sa mort est constatée vers 11h45.

Lors de l'enquête, on remarque que l'opérateur bougeait le panier à vitesse maximale (en mode « *lapin* ») dans une zone de coincement. Étant donné la position du corps contre la poutre, on considère qu'il n'avait pas vu la poutre avant l'impact. La botte de l'opérateur était toujours sur l'interrupteur à pédale « *dead man pedal* », cependant le protecteur métatarsien de la botte limitait le mouvement du pied, ce qui a pu affecter la capacité de l'opérateur à le retirer de la pédale.

À la suite de cet accident mortel, les opérateurs de plate-forme mobile/aérienne doivent compléter une analyse des risques liés à la tâche et être informés des méthodes prudentes de travail. Pour les travaux à moins de 3 mètres d'une zone de coincement, il peut être requis d'avoir un signaleur au sol sauf s'il n'y a pas de déplacement. Aussi, ces manœuvres doivent dorénavant être faites à vitesse réduite (mode « *tortue* » ou « *escargot* »). Un examen de l'espace entre l'interrupteur à pédale et les bottes de sécurité est demandé et finalement de plus grandes plaques de recouvrement sont installées afin de permettre le mouvement du pied.